

Montréal, le 8 septembre 2025

Par dépôt électronique (SDE)

Maître Carolina Rinfret

Secrétaire

Régie de l'Énergie

500, boul. René-Lévesque Ouest, 5^e étage, Bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : R-4307-2025

*HQD- Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027,
2027-2028 et 2028-2029*

Notre dossier : 16001-11

Chère consœur ,

La présente fait suite à la lettre de commentaires d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (HQD) datée du 4 septembre dernier (B-0032) concernant les demandes d'intervention et constitue la réplique d'Option consommateurs (OC).

Le seul commentaire spécifique d'HQD à l'égard d'OC concerne le 3^e sujet qu'elle a proposé dans sa liste de sujets (C-OC-0003), soit les coûts des approvisionnements en électricité au long terme et plus spécifiquement les contrats conclus de gré à gré de plus de trois mois, y compris ceux provenant des partenariats. HQD est d'avis que ce sujet doit être écarté puisque le présent dossier n'est pas « un dossier spécifique portant sur de tels contrats ou sur d'éventuels partenariats ».

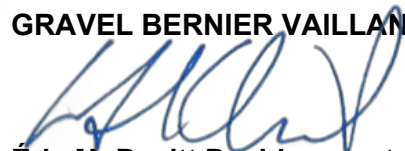
En réponse à ce commentaire, OC rappelle que les contrats conclus de gré à gré de plus de trois mois, y compris ceux provenant des partenariats, doivent être autorisés par la Régie en vertu du 2^e alinéa de l'article 74.1 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (LRÉ)¹. Tel que mentionné dans sa liste de sujets d'intervention, OC cherche à mieux comprendre les caractéristiques et les coûts de ces contrats, car ceux-ci ont évidemment une incidence sur les tarifs d'électricité. Aussi, tel que spécifié dans sa liste de sujets, OC est d'avis que ce sujet ne dépasse pas le cadre établi par la Loi 24 puisqu'il ne tombe pas dans une des trois exceptions mentionnées au 3^e alinéa de l'article 74.1 LRÉ (concernant notamment les appels d'offres et les contrats qui en découlent).

Pour toutes ces raisons, OC est d'avis que son 3^e sujet ne devrait pas être écarté comme le demande HQD.

¹ Tel qu'amendée par la Loi 24 de 2025.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT



Éric McDevitt David, avocat
edavid@gbvavocats.com

EMD/ jt